

Prangins, le 25 mai 1978

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINSPréavis no 8/78Autorisation d'ouvrir un compte de crédit de Frs. 200'000.-- auprès de l'U.B.S à NyonMunicipal responsable: M. Marcel NARBELMonsieur le Président,
Mesdemoiselles, Messieurs,

Dans le cadre des tractations que nous avons entamées concernant la consolidation des comptes de construction de notre collègue, l'Union de Banques Suisses à Nyon, qui a pris en charge une tranche de Frs. 600'000.-- nous offre de surcroît la possibilité d'un crédit de trésorerie de Frs. 200'000.-- au taux actuel de 4½% l'an net.

Comme vous le savez nous disposons déjà auprès de la B.C.V. et du C.F.V., de deux comptes de crédit de respectivement Frs. 800'000.-- et Frs. 750'000.--. Ces crédits n'ont été jusqu'à présent que très partiellement utilisés.

Nous vous suggérons toutefois d'accepter l'offre de l'U.B.S., car cette tranche de crédit supplémentaire pourrait nous être utile un jour et vu les conditions très avantageuses que cet établissement nous a fait pour la consolidation du collègue nous souhaiterions qu'une partie de nos opérations courante passe par lui.

Nous vous prions donc de bien vouloir prendre, Monsieur le Président, Mesdemoiselles, Messieurs, la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal no 8/78 concernant l'autorisation d'ouvrir un compte de crédit de Frs. 200'000.-- auprès de l'U.B.S à Nyon,

lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

l/ d'autoriser la Municipalité d'ouvrir un compte de crédit d'un nominal de Frs. 200'000.-- au taux de 4½% l'an net auprès de l'U.B.S à Nyon

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 16 mai 1978 pour être soumis au Conseil Communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

F. Mathey

La Secrétaire

L. Blanchoud